

1. Commande Publique
- 1.1 Marchés publics
- 1.1.1 Décision



Objet :

Mission de contrôle technique « Restructuration de la salle communale et polyvalente Antoine Roux » - Conclusion d'un marché selon une procédure de passation, sans publicité ni mise en concurrence.

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22

Vu le Code de la commande publique en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Considérant que la proposition la plus adaptée pour la prestation de mission de contrôle technique pour le projet de « Restructuration de la salle communale et polyvalente Antoine Roux », est celle de l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le contrat pour la prestation de mission de contrôle technique pour le projet de « Restructuration de la salle communale et polyvalente Antoine Roux », avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE.

Article 2 : L'exécution de la mission débute dès réception de la notification.

Article 3 : La prestation de Contrôle Technique sera rémunérée par application du prix global forfaitaire suivant :

- Mission de contrôle technique : 7 920,00 € H.T., Soit un total 9 504.00 € T. T. C.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera publié sur le site de la mairie de Lunel-Viel et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

20 NOV. 2024

Le,
Fait à Lunel Viel

Le Maire,
Fabrice FENOY

